

DÉPARTEMENT Seine et Marne

COMMUNE : DORMELLES

Résultats élections municipales 15 mars 2026

Nombre d'électeurs inscrits :563.....

Nombre d'émargements :480.....

Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne) :480.....

Nombre de bulletins Blancs :04..... Nombre de bulletins Nuls :✓.....

Nombre de suffrages exprimés :416.....

Nom du candidat tête de liste (dans l'ordre de l'état des listes dressé par le représentant de l'Etat)	NOMBRE DE SUFFRAGES RESPECTIVEMENT OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste conduite par Mr POUDEROUX Stéphane	171	Cent soixante et onze
Liste conduite par Mr VERRIELE Pascal	245	Deux cent quarante cinq
Total (18)	416	Quatre cent seize

Membre de (1): CCMSL

Mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants

ANNEXE 1 AU PROCÈS- VERBAL

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...../.....

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (2)

[illegible]

Fait à TORRELLIS le 15/03/2026

Le président.

Les représentants des listes de candidats.

Les membres du bureau.



Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

(2) Sous réserve de l'application de l'article L. 2113-8 du code général des collectivités territoriales pour les communes nouvelles, le conseil municipal doit comporter :

- Sept membres dans les communes de moins de 100 habitants ;
- Onze membres dans les communes de 100 à 499 habitants ;
- Quinze membres dans les communes de 500 à 999 habitants ;

Toutefois, en application de la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, les conseils municipaux sont réputés complets s'ils électionnent :

- Cinq membres (communes de moins de 100 habitants) ;
- Neuf membres (communes de 100 à 499 habitants) ;
- Treize membres (communes de 500 à 999 habitants).